

60 Millions de Piétons

Lettre d'information
Avril-Mai 2018

NOTRE ASSOCIATION EST EN MARCHÉ !

Vous avez très majoritairement voté pour le changement de nom de notre association. Grâce à vous, nous sommes devenus « **60 Millions de Piétons** ».

L'assemblée générale extraordinaire du 24 mars dernier a entériné le changement préconisé par notre Conseil d'Administration. C'est une nouvelle visibilité pour notre association, que nous allons exploiter pour ancrer l'importance de notre cause dans les esprits.

Le nouveau Conseil d'administration issu de l'assemblée générale ordinaire tenue le même jour, est ainsi composé :

Président : Gérard Foucault

Trésorier/porte-parole : Jean-Paul Lechevalier

Vice-président délégué : Claude Birenbaum

Vice-président : Laurent Jeannin-Naltet

Administrateurs Conseillers du président dans leur spécialités, (juridique, sécurité routière...) : S. Benisty, H. Brieu-Gaches, H. Fabre-Luce, G. Huguet, C. Machu, M. Mateu, R. Vernay.

Jean-Paul Lechevalier n'a pas souhaité être reconduit dans ses fonctions de Président. Conformément à ses vœux, il a été élu comme trésorier et porte-parole de l'association. L'association tient à rendre hommage à son travail et à ses réalisations, au cours des 15 années de sa présidence, et l'en remercie.

Les formalités administratives consécutives au changement de nom sont en cours ainsi que la parution au Journal Officiel. Dès que nous serons en possession des documents officiels, nous devons modifier nos coordonnées bancaires

Aussi, dans l'immédiat, les adhésions par chèque doivent être libellées à l'ordre de « Les Droits du Piéton ».

L'association a procédé à un dépôt de marque « **60 Millions de Piétons** » auprès de l'INPI (Institut National de la Propriété Intellectuelle) avec parution au BOPI (Bulletins Officiels de la Propriété Intellectuelle).

Afin de développer notre communication, nous avons créé un compte Twitter **@60MillionPieton** et une nouvelle page Facebook « **60 Millions de Piétons** ». La page Facebook « Les Droits du Piéton » continuera de fonctionner en parallèle jusqu'à fin 2018.

« **60 Millions de Piétons** » ont participé à la création du collectif « **Ras Le Scoot** » avec d'autres associations de cyclistes (Paris en Selle, Vélorution Paris IDF, Mieux se Déplacer en Bicyclette), Paris sans voiture, Rue de l'Avenir, Respire, Respire'Action, association des Usagers des Transports.



Le lancement a eu lieu le 18 avril 2018 et un communiqué de presse a été envoyé aux différents médias. Ce communiqué a été relayé sur nos réseaux sociaux (Facebook / Twitter) et notre site internet. La presse s'en est fait largement l'écho, BFMTV, le Parisien etc.

Le collectif Ras Le Scoot nous apporte une excellente visibilité sur les réseaux sociaux, presse écrite, TV...

« **Gardons à l'esprit que la première des mobilités, c'est la marche, et que nous les piétons, nous sommes les gardiens de cette devise** ».

Le Président
Gérard Foucault

Un collectif part en guerre contre les deux-roues motorisés



Communiqué de presse
Lancement du collectif
18 avril 2018

Communiqué de presse du lancement de « Ras Le Scoot »

L'espace public à Paris et en petite couronne est envahi par les deux-roues motorisés (2RM) qui génèrent insécurité, bruit et pollution. De nombreux témoignages montrent qu'à cause du laxisme des autorités, certains usagers croient pouvoir tout se permettre. Il est temps d'y mettre fin. Les 2RM ne sont, pas plus que la voiture, une solution à privilégier pour la mobilité de demain. Il ne s'agit pas de les interdire mais de prendre en compte les externalités négatives qu'ils génèrent.

Le collectif regroupe des usagers de l'espace public – associations ou simples citoyens – et vise à rendre audible la « majorité silencieuse » face aux nuisances des 2RM. Il n'est plus question d'accepter que des « Motards en colère » mènent des actions visant à intimider les élus pour imposer leur « liberté » de circuler qui empiète largement sur celle de tous les autres.

La Maire de Paris a régulièrement annoncé sa volonté d'agir contre la pollution, elle prône le développement massif du vélo, annonce la priorité aux transports en commun et soutient, de manière générale, un apaisement de la ville. Cette politique de réduction de la place de la voiture individuelle produit ses premiers effets bénéfiques sur la qualité de l'air et le cadre de vie. Mais elle n'a pas su limiter le nombre de 2RM et leurs nuisances, qui sont incompatibles avec une métropole plus humaine, plus vivable.

Les cinq nuisances des scooters et motos

1. Les 2RM sont plus polluants que les voitures et posent un réel problème de santé publique.
2. Les 2RM génèrent des nuisances sonores insupportables.
3. Dans Paris, les 2RM sont impliqués dans plus de la moitié des accidents. Leur comportements illégaux mettent en danger piétons et cyclistes.
4. Les 2RM ont colonisé une bonne partie de l'espace public, notamment les trottoirs qu'on avait mis des décennies à libérer des voitures.

L'omniprésence des 2RM dégrade l'image et l'attractivité de la capitale.

Nos principales revendications

Il est urgent de prendre des mesures pour réintroduire un respect mutuel dans l'espace public. Une phase avec un renforcement des contrôles est malheureusement indispensable pour amorcer une modification profonde des comportements.

- Libérer les trottoirs et ne plus y tolérer les 2RM, en dehors des places qui leur sont réservées.
- Tarifier le stationnement des 2RM, car la gratuité dont ils bénéficient est injustifiée au vu des nuisances qu'ils provoquent. Vincennes et Charenton ont récemment introduit cette mesure de bon sens qui mérite d'être généralisée à Paris et dans les autres communes de petite couronne.
- Ne plus créer d'emplacements de stationnement pour les 2RM sur la voirie, au profit des parkings souterrains sous-utilisés.
- Faire respecter les règles du code de la route. La mairie peut utiliser à cette fin ses nouvelles compétences en matière de police de la circulation et nous saluons la volonté qu'elle exprime d'aller dans ce sens.
- Contrôler la pollution atmosphérique et sonore, avec immobilisation des engins qui dépassent les normes ou qui ne respectent pas la réglementation Crit'Air.

Par notre mobilisation citoyenne nous souhaitons rappeler que l'invasion de l'espace par les 2RM, leur bruit, leur pollution et les comportements dangereux de leurs conducteurs ne sont pas des fatalités ; il est possible – et nécessaire – de rééquilibrer l'usage de l'espace public.

Contacts Presse : Laurent Louf (06 78 52 54 93), Franck-Olivier Torro (06 33 11 96 91), presse@raslescoot.fr

Collectif RasLeScoot : 60 Millions de Piétons, Association des Usagers des Transports, Mieux se Déplacer à Bicyclette, Paris en Selle, Paris Sans Voiture, Respire, Respir'Action, Rue de l'Avenir, Vélorution Paris IdF

Enfin! Les associations d'usagers vulnérables sont entendues. La ville de Paris commence à procéder à l'enlèvement et à la verbalisation des deux-roues motorisés stationnés sur les trottoirs. À Vincennes et Charenton (94) le stationnement des 2 RM devient payant au 1er avril 2018. D'autres communes suivront. Déjà, en septembre 2014, une association de piétons, **la nôtre**, demandait le stationnement payant pour les 2 RM (interview de l'ancien Président, Jean -Paul Lechevalier, au journal le Parisien de septembre 2014).

**Pour renouveler votre cotisation ou adhérer à « 60 Millions de Piétons », 3 solutions s'offrent à vous :
Paiement sécurisé par carte bancaire via HelloAsso, virement bancaire, ou chèque en téléchargeant le bulletin d'adhésion.
Rendez-vous à l'adresse suivante : <http://www.pietons.org/adherer-view-36-35.html>**

60 Millions de Piétons - Maison de la Vie Associative et Citoyenne - 23, rue Greneta - 75002 Paris

www.pietons.org



pietons@orange.fr